



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question orale n° 344

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les projets de réforme de la politique agricole commune, et plus particulièrement sur la perspective d'alignement de la prime oléagineuse sur l'aide céréalière. En effet, cette prime, d'un montant proche de 3 500 F par hectare pour la campagne 1997, se verrait réduite d'environ 1 000 F, avec de graves conséquences pour les principales régions productrices, dont le Poitou-Charentes. Le risque est grand de voir les agriculteurs opter plus largement pour la production de céréales, ce qui se traduira mécaniquement par un agrandissement des exploitations, préjudiciable à l'activité en milieu rural. De plus, cette diminution de l'aide au colza-tournesol n'ira guère dans le sens de l'indépendance, l'Europe étant déjà largement déficitaire en protéines végétales, puisqu'on estime qu'elle doit importer 75 % de ses besoins, soit sensiblement 25 millions de tonnes, en provenance principalement du continent américain. Sur un plan plus pratique, ces cultures d'assolement avant culture du blé paraissent difficiles à remplacer et, en leur absence, des baisses de rendement sur céréales pourraient encore aggraver la situation des producteurs locaux. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions, et quelles mesures le Gouvernement envisage de proposer à la commission afin de ne pas pénaliser les principales régions productrices d'oléagineux de l'ouest de la France, le Berry, le Val-de-Loire et le Poitou totalisant à elles seules plus de 400 000 hectares, soit près du quart du potentiel national.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Abelin a présenté une question, n° 344, ainsi rédigée:

«M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les projets de réforme de la politique agricole commune, et plus particulièrement sur la perspective d'alignement de la prime oléagineuse sur l'aide céréalière. En effet, cette prime, d'un montant proche de 3 500 francs par hectare pour la campagne 1997, se verrait réduite d'environ 1 000 francs, avec de graves conséquences pour les principales régions productrices, dont le Poitou-Charentes. Le risque est grand de voir les agriculteurs opter plus largement pour la production de céréales, ce qui se traduira mécaniquement par un agrandissement des exploitations, préjudiciable à l'activité en milieu rural. De plus, cette diminution de l'aide au colza-tournesol n'ira guère dans le sens de l'indépendance, l'Europe étant déjà largement déficitaire en protéines végétales, puisqu'on estime qu'elle doit importer 75 % de ses besoins, soit sensiblement 25 millions de tonnes, en provenance principalement du continent américain. Sur un plan plus pratique, ces cultures d'assolement avant culture du blé paraissent difficiles à remplacer et, en leur absence, des baisses de rendement sur céréales pourraient encore aggraver la situation des producteurs locaux. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions et quelles mesures le Gouvernement envisage de proposer à la Commission afin de ne pas pénaliser les principales régions productrices d'oléagineux de l'Ouest de la France, le Berry, le Val de Loire et le Poitou, totalisant à elles seules plus de 400 000 hectares, soit près du quart du potentiel national.»

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le ministre de l'agriculture, si le projet de réforme de la PAC proposé par la Commission européenne dans le paquet Santer était appliqué, la région Poitou-Charentes perdrait 684 millions

de francs de recettes, soit près de 7 % des recettes des trois secteurs concernés: grande culture, bovin viande et bovin lait.

Dans le domaine des cultures, la région serait particulièrement fragilisée par l'alignement des compensations oléagineuses sur celles des céréales. Le complément prévu pour les protéagineux est inférieur à celui apporté dans le cadre de la PAC actuelle. Selon le centre régional d'agriculture de Poitou-Charentes, qui vient de présenter un texte commun avec ses homologues de la Bourgogne et du Centre sur les incidences de la réforme de la PAC dans les régions intermédiaires, la baisse de la marge brute atteindrait environ 1 100 francs par hectare. Cela pourrait rendre le tournesol et le colza plus compétitifs et fragiliserait certaines exploitations qui seraient amenées à se spécialiser davantage en céréales. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que le tournesol et le colza représentent 29 % des superficies en grande culture de la région Poitou-Charentes. De plus, cette baisse prévisible de la production d'oléagineux entre en contradiction avec les objectifs affichés par la commission, qui sont de faire face à une croissance de la demande en oléagineux et protéagineux pour satisfaire les besoins de l'alimentation animale et réduire les importations provenant essentiellement du continent américain.

J'ajoute que la réforme des fonds structurels prévue à partir de l'an 2000 risque de réduire considérablement les aides financières du FEDER en Poitou-Charentes, notamment au titre du développement rural.

J'y vois une raison supplémentaire monsieur le ministre pour vous demander de soutenir très activement ce dossier auprès des autorités de Bruxelles et de préciser les propositions que vous comptez faire pour obtenir des modifications substantielles au projet initial de la Commission qui, tel quel, déstabiliserait fortement l'économie de cette région et de ces régions intermédiaires en général.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous me semblez parfaitement informé de la situation du secteur oléo-protéagineux. Je n'ai pas eu le loisir de vérifier et valider les chiffres avancés, mais je n'ai pas de raison de mettre en doute ces estimations qui, au demeurant, peuvent fort bien se faire sur la base des propositions du paquet Santer I et Santer II.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire avec force lors du conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne le 31 mars dernier, cette proposition d'alignement ne me paraît justifiée ni sur la forme ni sur le fond.

Sur la forme, rien ne garantit que le dispositif envisagé par la commission nous affranchisse des contraintes issues des négociations internationales, du GATT hier, et de l'Organisation mondiale du commerce dans les débats futurs que nous aurons avec nos partenaires, et singulièrement nos partenaires américains.

Sur le fond, la disparition des primes spécifiques aux oléagineux remettrait en cause la pérennité de ces cultures, notamment du tournesol, et aurait des conséquences néfastes pour l'équilibre économique et technique de très nombreuses exploitations.

Dans de nombreuses régions, dont celle pour laquelle vous plaidez plus précisément, les productions de colza ou de tournesol sont indispensables, non seulement à une bonne gestion de l'assolement des terres, mais également à l'équilibre financier des exploitations: il serait regrettable de pénaliser ces exploitations, dont certaines fonctionnent déjà avec difficulté. Ce serait d'autant plus regrettable que la seule alternative serait la production de céréales à paille, production largement excédentaire alors que celle des oléagineux ne l'est pas. J'ajoute enfin que cette filière des oléagineux s'est beaucoup investie en aval, dans le secteur «non alimentaire», et un recul des surfaces oléagineuses mettrait en péril le fonctionnement des équipements industriels correspondants.

Je vous confirme donc la volonté de la France - celle du Premier ministre, celle du chef de l'Etat, car nous avons évoqué cette question en conseil restreint - de voir modifier cette proposition, afin de pouvoir traiter spécifiquement le cas des oléagineux. Cette nuit, j'étais à Londres avec le président en exercice du conseil des ministres et nous avons évoqué, très concrètement, cette question à l'approche du prochain conseil des ministres de l'agriculture, qui doit faire quelques recommandations sur le problème général de la PAC, dans la perspective du sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de Cardiff.

La commission a compris et admis un traitement spécifique pour les protéagineux: il convient de faire admettre la même analyse pour le secteur des oléagineux, et je m'efforcerai de faire comprendre cette situation lors du prochain conseil des ministres de l'Union européenne, qui se tiendra lundi prochain.

Dans l'immédiat, je me rendrai demain au congrès de la Fédération nationale des producteurs d'oléagineux - la

FOP - et j'aurai donc l'occasion d'évoquer ce dossier avec les représentants de la profession. Mais je considère comme fondées votre interrogation et vos appréhensions. En conséquence, soyez assuré que nous nous ferons, avec vigueur, le relais de votre demande, sans quoi nous pourrions donner l'impression que nous aurions, en quelque sorte, baissé la garde à l'approche des grandes négociations multilatérales.

Mme Marie-Thérèse Boisseau et M. François Sauvadet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Merci, monsieur le ministre, de vos précisions et de vos prises de position. Nous aurons, dans les semaines et les mois à venir, de nombreuses occasions d'évoquer ces questions, à propos de la réforme de la PAC. Merci aussi de vous battre, dans les prochaines négociations, pour l'avenir de ces régions intermédiaires qui sont très importantes sur le plan économique et social.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 344

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 1998, page 3723

Réponse publiée le : 20 mai 1998, page 4044

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mai 1998